

## Prise de position du CICM sur le Fonds européen pour la compétitivité dans le contexte du Cadre financier pluriannuel (CFP) européen 2028-2034

Le **Fonds européen pour la compétitivité** est prévu dans la proposition de la Commission européenne relative au **cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034**<sup>1</sup>, comme un instrument central visant à renforcer la compétitivité européenne. Il a pour objectif de regrouper des approches de financement jusqu'ici distinctes et de soutenir les investissements tout au long de la chaîne de valeur et d'innovation, de la recherche et du développement jusqu'à la mise sur le marché.

Le **Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région (CICM)**<sup>2</sup> se félicite expressément de la restructuration et de la rationalisation du paysage européen des aides publiques, ainsi que de l'objectif visant à regrouper les investissements européens, à simplifier les procédures et à renforcer la compétitivité de l'Europe. Dans une région frontalière regroupant le Grand Est, la Wallonie, le Luxembourg, la Rhénanie-Palatinat et la Sarre, des instruments de financement efficaces revêtent une importance capitale. Les entreprises doivent pouvoir investir dans la numérisation, l'efficacité énergétique, la fidélisation des travailleurs qualifiés, la formation, l'innovation et les nouveaux modèles économiques, sans que le paysage des aides devienne trop complexe ou que l'accès ne soit, dans les faits, réservé qu'aux grands consortiums de projets.

Mettre l'accent sur les start-ups innovantes, les infrastructures cloud, l'intelligence artificielle, les technologies stratégiques ou d'autres domaines clés sélectionnés peut donner des impulsions importantes. **Cependant, l'attention ne doit pas se limiter à la grande industrie et aux start-ups. La compétitivité de l'Europe repose également sur l'ensemble des petites et moyennes entreprises : plus de 99 % des entreprises sont des PME.** Ces entreprises ne sont souvent pas des entreprises technologiques au sens classique du terme, mais elles contribuent de manière décisive à la diffusion à grande échelle des solutions technologiques et écologiques. **Le Fonds européen pour la compétitivité doit donc prendre expressément en compte ces entreprises et ne pas réduire la compétitivité à quelques secteurs phares.**

Le CICM réclame donc la création d'un Fonds ouvert à toutes les technologies et axé sur les applications. Doivent également être éligibles les investissements qui, bien qu'ils ne s'inscrivent pas dans un secteur clé prédéfini, améliorent la productivité, la résilience, la durabilité, la numérisation, l'efficacité énergétique ou le développement des compétences d'une entreprise. Cela inclut notamment les processus opérationnels numériques, les machines et installations modernes, la formation continue, la cybersécurité,

---

<sup>1</sup> Voir : Prise de position du CICM sur le Cadre financier pluriannuel (CFP) européen 2028-2034 : <https://www.cicm-irh.eu/fr/news/62-prise-de-position-du-cicm-sur-le-cadre-financier-pluriannuel-cfp-europeen-2028-2034>

<sup>2</sup> [www.cicm-irh.eu](https://www.cicm-irh.eu)

les procédés préservant les ressources, l'économie de la réparation et de la circularité, ainsi que le développement de modèles économiques transfrontaliers.

Le CICM considère de manière globalement positive la prise en compte accrue des entreprises de taille moyenne en pleine croissance. La nouvelle définition des « small mid-caps » doit toutefois être abordée avec une prudence particulière. Elle ne doit pas conduire à l'exclusion des PME classiques des aides ni à une extension insidieuse des accès privilégiés.

**Il convient donc de prévoir, au sein du fonds, des volets de financement fixes et clairement identifiés, ainsi que des parts minimales réservées aux PME. Ceux-ci doivent également englober les projets de moindre envergure, ainsi que des instruments adaptés de subventions, de prêts, de garanties et de prises de participation. Les obstacles particuliers auxquels sont confrontées les petites entreprises en matière de financement et de conseil doivent être pris en compte lors de l'élaboration des critères et du suivi des résultats. Les organisations représentant les intérêts des PME devraient être associées à ces processus.**

Le CICM reconnaît que l'Union européenne doit réagir avec souplesse aux événements imprévus, aux crises géopolitiques et aux bouleversements technologiques. Cette souplesse ne doit toutefois pas se faire au détriment de la sécurité de la planification. Les établissements de formation, les chambres professionnelles et les entreprises ont besoin d'engagements financiers fiables, de critères transparents, de délais fixes pour le dépôt des demandes et l'octroi des subventions, ainsi que d'engagements pluriannuels en matière de programmes. C'est la seule façon de planifier et de mettre en œuvre de manière solide les projets de formation, de qualification et d'investissement, les décisions en matière de ressources humaines et les projets transfrontaliers.

La Grande Région constitue un terrain d'essai idéal pour évaluer la viabilité du Fonds européen de compétitivité. Alors que les liens économiques transfrontaliers sont étroits, les compétences, les conditions d'éligibilité, les langues et les procédures administratives varient d'un pays à l'autre. Un Fonds géré de manière centralisée ne doit pas ignorer cette réalité. Les chambres régionales, les établissements de formation, les organisations économiques et les organismes publics disposent de la proximité nécessaire avec les entreprises et sont en mesure d'évaluer quels investissements ont réellement un impact.

**Le CICM se prononce donc en faveur d'une combinaison de priorités stratégiques européennes et de fenêtres de mise en œuvre adaptables au niveau régional. C'est la seule façon de garantir que les petites entreprises et celles exerçant des activités transfrontalières aient également accès au fonds. Les projets régionaux et transfrontaliers devraient également être éligibles même s'ils n'atteignent pas l'ampleur d'un projet phare européen. Ce sont précisément les investissements dans la formation, la fidélisation des travailleurs qualifiés, la numérisation, la rénovation des bâtiments, l'efficacité énergétique, l'économie circulaire et les services transfrontaliers qui déploient souvent leurs effets de manière décentralisée – à travers de nombreux petits projets qui, ensemble, garantissent la compétitivité de la région.**

Une telle approche n'est pas en contradiction avec l'excellence européenne. Au contraire : ce n'est que lorsque les innovations, les connaissances et les investissements se diffusent à grande échelle qu'un marché intérieur résilient et compétitif peut voir le jour. Le Fonds européen pour la compétitivité ne devrait donc pas seulement financer les champions européens de demain, mais aussi les entreprises, les salariés et les

établissements de formation qui soutiennent chaque jour la performance économique de l'Europe.

**En conclusion, le CICM souligne que le Fonds européen doit bénéficier à l'ensemble du tissu entrepreneurial, y compris aux microentreprises et aux entreprises individuelles et que les procédures d'accès au Fonds, ainsi que les exigences administratives et de reporting, doivent être proportionnées à la taille du projet et à celle de l'entreprise bénéficiaire. L'accès aux financements ne doit pas être conditionné à la participation à des consortiums/groupes de grande ampleur. Enfin, la taille du projet ne doit pas, à elle seule, constituer une barrière à l'accès au Fonds. Des projets individuels de moindre envergure devraient aussi pouvoir bénéficier d'un soutien lorsqu'ils sont producteurs de valeurs ajoutées.**

Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région

Luxembourg, le 12 octobre 2026